



BUREAUX SUR LE PORT DE MONACO

Location professionnelle

2 900 € / mois

+ Charges : 120 €

Type de produit	Nb. pièces
Bureau	
Immeuble Castellara	Quartier Port
Superficie habitable 12 m²	Etage 1
Charges 120 €	Etat Neuf
Date de libération Libre	Ref. CCL 25-12-01

Sur le port de Monaco, plusieurs bureaux de disponibles au sein d'un Business Center avec son panel de services.

A quelques mètres du Yacht Club de Monaco, dans un centre d'affaires récent, possibilité de louer divers bureaux :

- 12 m² - 2.900 € HT + 120 € de charges mensuelles
- 20 m² - 3.900 € HT + 120 € de charges mensuelles
- 25 m² - 6.900 € HT + 120 € de charges mensuelles

Prestations comprises dans la location :

- Réception du courrier et des colis (6h00 à 17h00 non-stop)
- Accueil physique (8h15 à 17h00 non-stop)



MonteCarlo-RealEstate.com

Page

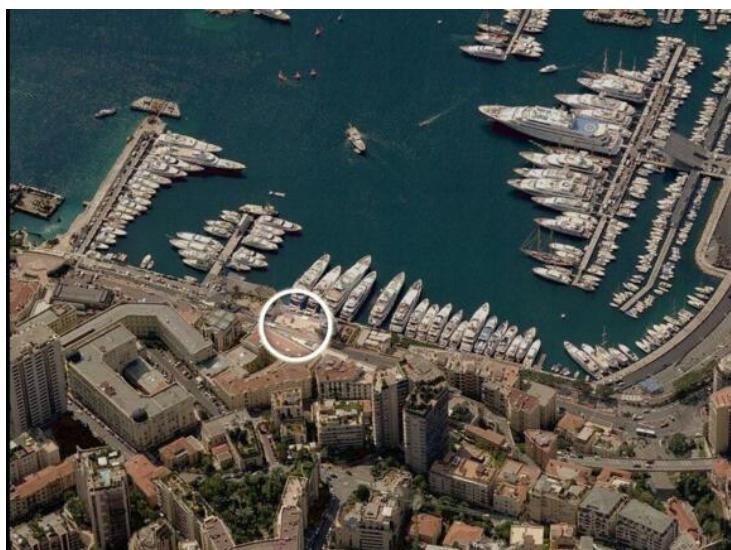
1/2

Ref. : CCL 25-12-01

Ce document ne fait partie d'aucune offre ou contrat. Toutes mesures, surfaces et distances sont approximatives. Le descriptif et les plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur exactitude n'est pas garantie. Les photographies ne montrent que certaines parties de la propriété. L'offre est valable sauf en cas de vente, retrait de vente, changement de prix ou d'autres conditions, sans préalable.

- Permanence téléphonique (8h15 à 20h00)
- Salle de réunion jusqu'à 16 personnes (centre Saint-Roman) avec écran tactile 80'' VIVITEK
- Internet fibre haut débit
- Service d'impression A4 / A3
- Nettoyage quotidien
- Espace lounge, tisanerie, cafétéria et collations à disposition

Possibilité d'avoir libre accès à 2 autres centres d'affaires.



MonteCarlo-RealEstate.com

Ce document ne fait partie d'aucune offre ou contrat. Toutes mesures, surfaces et distances sont approximatives. Le descriptif et les plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur exactitude n'est pas garantie. Les photographies ne montrent que certaines parties de la propriété. L'offre est valable sauf en cas de vente, retrait de vente, changement de prix ou d'autres conditions, sans préalable.

Page
2/2

Ref. : CCL 25-12-01